



L'Épiphanie

RÈGLEMENT NUMÉRO 009

**ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS
PUBLICS**

**Présentation du projet le : 5 juin 2018
Avis de motion donné le : 5 juin 2018
Adopté le : 4 juillet 2018
Résolution numéro : 62-07-2018
Entrée en vigueur le : 10 juillet 2018**

NOTES EXPLICATIVES

Le présent projet de règlement détermine les modalités selon lesquelles les avis publics de L'Épiphanie seront publiés. Il détermine que les avis publics se trouveront désormais sur le site internet de la Ville de même qu'au 66 rue Notre-Dame, L'Épiphanie.

La compétence municipale provient de la Loi sur les cités et villes à l'article 345.1.

RÈGLEMENTS ABROGÉS PAR CE RÈGLEMENT

Aucun règlement antérieur à cet effet.

RÈGLEMENT NUMÉRO 009

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

IL EST PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT STATUÉ ET ORDONNÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 Titre du règlement

Le présent règlement s'intitule :
Règlement numéro 009 établissant les modalités de publications des avis publics.

ARTICLE 2 Champs d'application

Tous les avis publics exigés à la Ville en vertu de toute loi ou règlement sont assujettis au présent règlement.

ARTICLE 3 Modalité de publication des avis publics

Les avis publics de la Ville sont minimalement publiés sur son site internet et affichés au 66 rue Notre-Dame, L'Épiphanie.

ARTICLE 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

STEVE PLANTE
Maire

FLAVIE ROBITAILLE
Greffière